



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

expertise

Question écrite n° 71958

Texte de la question

M. Jean-Claude Beaulieu attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les difficultés rencontrées par les personnes souffrant d'un handicap lors des procédures de révision. Trop souvent, les tribunaux saisis par les demandeurs confient des missions d'expertise, pourtant cruciales, à des médecins qui ne sont pas directement concernés par la pathologie en cause. Dès lors, les demandeurs peuvent s'interroger sur la validité des conclusions rendues, qui, le plus souvent, emportent la conviction des juges. Il lui demande donc si, dans un souci d'équité, des instructions pourront être données afin que le choix des experts suive au mieux leur capacité à apprécier les pathologies concernées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Beaulieu](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71958

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 2005, page 7643